

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Oui. Le ministère de l'Agriculture a passé un contrat avec un éleveur de Duchess (Alberta) pour l'expérimentation du croisement des races. L'expérience comprend le croisement de vaches Aberdeen Angus, Holstein et Hereford par insémination artificielle avec neuf races de taureaux. On compte environ 200 vaches dans chacun des trois troupeaux. Ces bovins demeurent propriété privée, et en vertu des dispositions du contrat, le ministère est tenu d'indemniser le propriétaire des pertes jugées anormalement élevées et de la main-d'œuvre supplémentaire qu'exige l'application du programme.

2. Aucune conclusion expérimentale n'a encore été tirée de ces travaux. Les expériences effectuées en vertu d'accords contractuels avec les agriculteurs pour le croisement d'un grand nombre de bovins se déroulent économiquement, de l'avis des autorités. Toutefois, il faudra les prolonger un certain temps avant de pouvoir tirer des conclusions définitives.

3. Le contrat passé avec M. G. D. Brown ne prévoit pas le versement au gouvernement d'aucune somme provenant de la vente de veaux ou de bestiaux d'engraissement mais il prévoit le partage égal du revenu dépassant \$8,450 provenant, en n'importe quelle année contractuelle, de la vente de lait.

[Français]

***CONTRATS RELATIFS AU COURRIER RURAL
DANS LE COMTÉ DE PRINCE-
EDWARD (ONT.)**

Question n° 2022—**M. Alkenbrack:**

Quels étaient les noms des différents soumissionnaires et le montant de chacune de leurs soumissions lors de la récente adjudication d'un contrat pour le service postal pour la route rurale n° 1, à Cherry Valley (Ontario), dans le comté de Prince-Edward, dans la circonscription de Prince-Edward-Lennox?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, la réponse à la question 2022 est la suivante: Madame Alida Mae Wiggins, Cherry Valley, \$1,560; M. Gordon L. Cummings, RR n° 1, Cherry Valley, \$1,650; M. David Morley Leavitt, Cherry Valley, \$1,695 et M. Samuel Armstrong, Cherry Valley, \$1,744.70.

LE COMMONWEALTH FRANCOPHONE

Question n° 2026—**M. Choquette**

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour encourager l'établissement d'un commonwealth francophone, conformément à l'idée formulée par M. Léopold Sedar Senghor, président de la république du Sénégal?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le concept de la [M. Horner (Acadia).]

francophonie reste encore pour le moment à préciser. Les récentes visites au Canada, non seulement par le président Senghor du Sénégal mais aussi par le ministre français des Affaires étrangères, nous ont fourni l'occasion de procéder à un échange de vues préliminaires sur toute cette question qui s'est avérée très utile.

En dépit du fait qu'aucune proposition bien définie n'ait jusqu'ici été soumise, le Gouvernement canadien est tout à fait favorable à l'établissement des liens plus étroits et à l'augmentation des échanges dans le domaine culturel et autres domaines connexes avec les pays qui, comme le Canada, possèdent en commun l'héritage linguistique et culturel français.

C'est la politique du gouvernement canadien de donner, dans les relations internationales, pleine expression au caractère bilingue et biculturel de notre pays. Le développement de nos liens avec les pays francophones, que nous avons encouragé de façon vigoureuse au cours des dernières années, représente une dimension nouvelle et précieuse pour la diplomatie canadienne. Nous désirons participer activement à tout effort visant à l'élaboration d'un cadre effectif pour une plus ample coopération entre les États francophones.

J'ai, par conséquent, laissé entendre à mes distingués visiteurs que le Canada accueillerait favorablement toute proposition qui tendrait à l'établissement d'un tel cadre pour des contacts plus étroits et des échanges plus nombreux entre les pays francophones. On devrait évidemment tenir compte, en même temps, des structures et des besoins particuliers de tous ces pays qui, comme le Canada, sont intéressés à cette idée. Le gouvernement canadien en est actuellement à examiner cette question et il en poursuivra l'étude en consultation avec les autres gouvernements intéressés.

Pour ce qui est des modalités de la participation canadienne, je peux vous assurer qu'une éventuelle participation du Canada se fondera sur les deux principes fondamentaux qui ont toujours guidé nos actions dans ce domaine par le passé, c'est-à-dire que le gouvernement du Canada représente le Canada tout entier sur le plan international et que nous sommes tout à fait disposés à mettre nos pouvoirs dans le domaine des affaires extérieures au service de tous les Canadiens y compris naturellement ceux qui ont comme héritage commun la culture et la langue françaises.

Le gouvernement du Canada est, par conséquent, désireux de s'assurer de l'appui et de la participation active des provinces concernées, et plus particulièrement de la province de Québec. Nous sommes tout à